



Commune des
Ponts-de-Martel

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du jeudi 9 décembre 2021, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon, sous la présidence de Monsieur Didier Barth, Président.

Monsieur le Président Didier Barth ouvre cette séance en souhaitant la bienvenue à chacun. Il passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, de la comptable, ainsi que de 17 Conseillers généraux.

Absent excusé
Damien Benoit

Absent non excusé
Steve Simon-Vermot

Poste vacant
0

Monsieur le Président Didier Barth constate que l'ordre du jour, tel qu'il a été envoyé, est accepté :

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2021,
2. Budget de l'exercice 2022,
3. Désignation de l'organe de révision officiel des comptes communaux pour les exercices 2021, 2022 et 2023,
4. Motion du Parti Libéral-Radical – Modération du trafic sur la Grande rue.

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2021

Monsieur le Président Didier Barth ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** soumet ce procès-verbal au vote.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 16 voix.

2. Budget de l'exercice 2022

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Didier Barth** passe tout d'abord en revue le rapport du Conseil communal.

Monsieur Vincent Robert profite du passage en revue des postes du chapitre lié au trafic pour revenir sur les informations données lors de la séance du Conseil général du 10 juin dernier par un ingénieur du Service des ponts et chaussées concernant la réfection de la route cantonale entre Neuchâtel et Le Locle (RC170). Ce dernier informait le Conseil général que suite à des mesures de bruit effectuées le long de la Grande rue, un abaissement de la vitesse à 30 km/h. sur la moitié inférieure de la Grande rue, ainsi que la pose de chicane sur le secteur qui va de la Place du village jusqu'à la jonction avec la rue de la Citadelle seront inévitables afin de satisfaire aux normes fédérales en vigueur concernant le bruit en localité.

A ce sujet, le Parti Démocratique Indépendant demande à ce que l'administration communale réclame auprès du Service des ponts et chaussées le rapport complet des relevés des mesures avec

les dates, plages horaires, emplacements exacts des appareils ayant servi aux mesures sur la Grande rue. Le Groupe PDI souhaite également obtenir un extrait des valeurs limites imposées par la Confédération afin de quantifier les efforts nécessaires à fournir pour satisfaire les exigences fédérales.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** passe la parole à la comptable pour le parcours des différents autres documents.

Au niveau du résultat extraordinaire figurant sur le compte de résultat, **Monsieur Yvan Monard** indique que le Parti Libéral-Radical s'est interrogé à ce propos. Il tient alors à préciser que ce résultat extraordinaire est issu de l'amortissement découlant de la réévaluation du patrimoine administratif effectuée en 2017. Pour mémoire, au 01.01.2017, le patrimoine administratif était évalué à fr. 3'500'000.-. Suite à la réévaluation, le patrimoine administratif est passé à presque fr. 14'000'000.-. Etant donné que la commune a l'obligation d'amortir cette différence sur 20 ans, soit 2,5% par année, les fr. 262'000.- qui représentent le résultat extraordinaire sont le 2,5% du solde au 01.01.2021, c'est-à-dire fr. 9'967'000.-.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** passe la parole au secrétaire de la Commission financière pour lecture du rapport de ladite commission.

Monsieur le Président Didier Barth ouvre ensuite la discussion générale.

Madame Clotilde Richard indique que le Parti Socialiste et Libre est satisfait de ce budget et remercie le Conseil communal dans son ensemble ainsi que l'administration pour le travail réalisé dans le cadre de son élaboration. Le Groupe PSL considère ce budget comme équilibré, raison pour laquelle il l'accepte et invite le Conseil général à en faire de même.

Monsieur Damien Bertschy indique que le Parti Libéral-Radical est satisfait du budget présenté qui est quasiment à l'équilibre. Il a constaté, durant l'étude de ce budget, que la crise sanitaire n'a eu que peu d'impact sur les revenus de notre commune, ce qui est une bonne nouvelle. Cependant, le Groupe PLR a également remarqué que les perspectives à moyen terme ne sont pas réjouissantes, en raison des nombreux investissements prévus. La dette de notre commune va inévitablement augmenter ces prochaines années. Il sera donc très important, lors de cette législature et de la suivante, d'évaluer la priorité d'un projet avant de voter un crédit. Le Groupe PLR remercie le bon travail qui a été effectué par le Conseil communal, l'administrateur et la comptable et va donc accepter ce budget.

Monsieur Vincent Robert annonce que le Parti Démocratique Indépendant accueille favorablement le budget tel que présenté. Comme pour chaque exercice, une quantité non négligeable d'impondérables et surprises vont s'inviter entre les lignes des dépenses et recettes prévues. Le Groupe PDI est conscient que la marge de manœuvre est extrêmement faible et il salue les efforts de chaque chef(fe) de dicastère pour mener à bien leurs missions avec les faibles capacités financières de notre commune. Le Parti Démocratique Indépendant remercie chacune et chacun de continuer à développer, entretenir, rénover les infrastructures ponnières. Ces remerciements vont également à l'administration communale et à la comptable pour la présentation claire et factuelle de ce budget. Le Groupe PDI invite ainsi le Conseil général à soutenir favorablement l'arrêté soumis.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 16 voix.

3. Désignation de l'organe de révision des comptes communaux pour les exercices 2021, 2022 et 2023

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Didier Barth** ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 16 voix.

4. Motion du Parti Libéral-Radical – Modération du trafic sur la Grande rue

Monsieur le Président Didier Barth invite les auteurs de cette motion, s'ils le souhaitent, à prendre la parole.

Monsieur Alexis Maire indique que le Parti Libéral-Radical a déposé cette motion concernant la régulation du trafic des Ponts-de-Martel car il lui paraît effectivement peu judicieux et précipité d'imposer une limitation à 30 km/h. sur notre route principale de transit. Le Groupe PLR a l'impression que le canton essaye de nous imposer ceci dans la précipitation. Il utilise une ordonnance fédérale pour imposer une réduction de vitesse qui n'est en fait qu'une raison sécuritaire qui n'est pas du tout proportionnelle. Le Parti Libéral-Radical demande donc que le Conseil communal puisse étudier en détail la question et les différentes alternatives comme le recommande la motion, ainsi qu'une autre ordonnance fédérale, l'ordonnance sur la signalisation routière, article 108, alinéa 4, qui indique qu' « avant de fixer une dérogation à une limitation générale de vitesse, on procédera à une expertise afin de savoir si cette mesure est nécessaire, opportune et si elle respecte le principe de la proportionnalité ou s'il convient de donner la préférence à d'autres mesures. On examinera notamment s'il est possible de limiter la mesure aux heures de pointe ».

Madame Brigitta Gutmann annonce que le Parti Socialiste et Libre a lu cette motion avec grand intérêt mais ne peut pas la soutenir, pour les raisons suivantes. Le canton a pris cette mesure pour mettre en œuvre les exigences de l'ordonnance sur la protection contre le bruit. Ceci est une ordonnance fédérale pour le bien de toute la population et surtout des riverains de la Grande rue. Le blocage de la circulation par les bus à l'arrêt se fera au maximum deux fois par heure, entre 6h et 19h30, pour une durée d'environ trente secondes par passage. Ce blocage de la circulation empêchera toute tentative de dépassement dangereux de voitures, tels qu'ils se passent malheureusement souvent aujourd'hui, mettant ainsi en grand danger les piétons qui sortent du bus et qui traversent la route. La sécurité pour les piétons et les bicyclettes sera augmentée. Une limitation seulement temporaire de la vitesse entre 5h et 8h30 et de 16h à 18h30 n'augmentera par contre pas la sécurité des écoliers durant le reste de la journée et surtout durant la pause de midi. De plus, cette limitation de vitesse temporaire ne toucherait pas les nombreuses voitures et motos qui circulent, surtout par beau temps, le samedi et dimanche. L'attractivité et la valeur des maisons situées le long de la Grande rue augmenteront avec la mise en place d'une Zone 30 km/h, ce qui permettra aux propriétaires de louer leurs biens et ainsi de pouvoir mieux les entretenir. Le Groupe PSL demande alors au Conseil communal de continuer à suivre le projet tel qu'il a été présenté lors de la séance du Conseil général du 10 juin 2021. Une mobilité plus douce sera sans doute bien acceptée par nos enfants et petits-enfants.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** soumet le transfert de la motion au Conseil communal au vote.

Cette transmission est acceptée par 13 voix pour, 3 voix contre et aucune abstention.

Au nom du Conseil communal, **Monsieur Simon Kammer** prend acte de l'acceptation de ce vote et le Conseil communal rendra au Conseil général ses conclusions à la suite de ses débats.

Monsieur Simon Kammer remercie tout d'abord, au nom du Conseil communal, le Conseil général pour l'acceptation du budget 2022, précédemment soumis au vote. Malgré la situation économique actuelle, le budget 2022 présente une certaine stabilité qui, comme les exercices précédents, tend à montrer que les investissements et dépenses sont maîtrisés à l'heure de nos connaissances actuelles. Bien que ces comptes sont jugés à l'équilibre et comme indiqué dans le rapport, les montants de la péréquation financière cantonale nous étant alloués sont importants. Aussi, sans ces aides cantonales, fr. 800'000.- aux comptes 2020, les budgets seraient un chemin de croix bien pénibles voire impossibles à boucler. Les charges d'entretien global de nos infrastructures devraient, dans un monde parfait, être plus importantes, mais les moyens à notre disposition étant ce qu'ils sont, les choses urgentes voire indispensables sont prévues dans le budget. Ce qui parfois peut laisser paraître un semblant de laisser aller n'en est clairement pas un, mais plutôt une gestion pragmatique des priorités gérées par les collègues de Monsieur Simon Kammer, ce dont il les remercie vivement. Et enfin les investissements. Que dire des investissements après avoir décrit une situation moyennement favorable de nos comptes communaux ? Le Conseil communal constate, ces dernières années, qu'un engouement exceptionnel pour divers projets communaux citoyens voit le jour. La remise aux normes de la patinoire, la Maison de la Tourbière, le cabinet médical de groupe sont autant de projets qui ont un impact essentiel sur notre population. Les crédits acceptés par votre autorité le montrent, même avec des finances comme les nôtres, un village se doit d'investir pour ne pas disparaître, pour continuer à faire vivre ses habitants et les générations futures. C'est pourquoi, au nom du Conseil communal, Monsieur Simon Kammer, remercie ce soir le Conseil général et les habitants de ce beau village qui le font grandir, vivre et être apprécié à sa juste valeur. Il souhaite aux Conseillers généraux et à leurs proches de bonnes fêtes de fin d'année et de belles choses pour la nouvelle année.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** clôt la séance à 20h40.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le président, La secrétaire,

Didier Barth

Floriane Perret